

Royaume du Maroc



Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie
des Mines et du Développement Durable,
Chargé du Développement Durable



Au service
des peuples
et des nations

Avis d'appel à consultation pour le recrutement d'un consultant international chargé de la mise en place d'un système de suivi des dépenses publiques dans le domaine du changement climatique au Maroc

Date : 3 septembre 2019

Pays : Maroc

Description de la mission : Mise en place d'un système de suivi des dépenses publiques dans le domaine du changement climatique au Maroc

Titre du projet : LECB phase II (Low Carbon Capacity Building)

Lieu d'affectation : Rabat

Date limite du dépôt des candidatures : 13 Septembre 2019 à Midi

Les offres sont envoyées par mail à qcn.bur2@gmail.com ou déposées ou envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable
Coordination Nationale du Projet de la Quatrième Communication Nationale
Sur le Changement Climatique/DCCEVB
9 Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc.**

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par écrit à l'adresse susmentionnée ou par email à : qcn.bur2@gmail.com.

L'UGP répondra par écrit et enverra des copies des réponses à tous les consultants.

I. Contexte

La vision du Maroc en matière de changement climatique, définie dans sa Politique sur le changement climatique (PCCM, 2014), et plus formellement, dans sa première Contribution déterminée au niveau national (CDN Maroc, 2015), reflète l'engagement ferme du pays à redoubler d'efforts pour combattre les effets du changement climatique et assurer la transition vers une économie à faible intensité de carbone, dans le cadre d'une vision globale du développement durable.

Les efforts du pays à ce jour aux niveaux régional, national, africain et international lui ont valu une reconnaissance internationale (rapport 2019 sur l'indice de performance climatique), plaçant le Maroc après la Suède au deuxième rang des pays les plus performants dans ce domaine.

Pour conserver ce leadership, de nouvelles réformes sont nécessaires, notamment dans le cadre des finances publiques de manière à garantir l'équité, l'efficacité et l'efficacités dans l'allocation des ressources publiques, les investissements et les dépenses dans les activités liées au changement climatique.

Dans ce contexte, le Maroc a mené en 2013 un premier exercice d'examen des dépenses publiques et d'examen institutionnel (CPEIR) avec l'appui de la Banque mondiale. L'objectif de cet exercice était de présenter des recommandations pour améliorer la capacité du Maroc à gérer les dépenses publiques liées au changement climatique. Le CPEIR vise également à renforcer le rôle du processus budgétaire dans la politique climatique des gouvernements, notamment en renforçant le système d'information pour assurer une meilleure identification des activités climatiques.

Cette consultation s'inscrit dans le processus de mise en œuvre des recommandations du CPEIR 2013. Elle vise en particulier la mise en place un système de suivi des dépenses publiques dans le domaine du changement climatique au Maroc.

II. Objectif

L'objectif de cette consultation est d'aider le Maroc à intégrer le financement de la lutte contre le changement climatique dans le système budgétaire national par le biais d'un système de suivi des dépenses liées au changement climatique, de réformes systémiques et des processus de budgétisation et de planification, et de la création de mécanismes visant à renforcer la communication d'informations.

Cette mission sera effectuée en pleine coordination avec le ministère des Finances, qui assurera la coordination générale de l'étude en coopération avec le Département du développement durable.

III. Portée des travaux et missions clés

Le consultant International travaillera en synergie avec un consultant national en finance publique et un expert national en changement climatique qui seront chargés de la partie collecte des données nécessaires aux analyses prévues, contact avec les partenaires et appui à la mise en œuvre des différentes missions de cette consultation.

Pour atteindre l'objectif global de la mission, cette consultation devrait comprendre les éléments suivants :

Mission 1 : étape préparatoire /établir la portée d'un système de suivi des dépenses publiques

➤ *Activité 1 : Animation d'un atelier de formation*

Cette activité s'avère cruciale pour le bon déroulement du processus. L'atelier de formation est une occasion pour le renforcement des capacités des acteurs concernées sur les systèmes de suivi des dépenses publiques dans le domaine du changement climatique (SSDP-CC). Les SSDPCC sont une composante du "cadre financier pour la lutte contre le changement climatique " et ils seront présentés comme tels au gouvernement pour démontrer qu'ils s'inscrivent dans une vision plus stratégique que le PNUD apporte dans le cadre d'une réforme globale.

Seront conviés à cette rencontre en plus des différentes structures du ministère des finances, les responsables des ministères et organismes sectoriels concernés par les changements climatiques.

Etant donné que l'étiquetage des dépenses liées au changement climatique sert toute une gamme d'objectifs au-delà du simple "suivi et rapport", le consultant sera amené, en collaboration avec l'expert national en finances publiques, à discuter avec les acteurs concernés les objectifs qui sous-tendent l'établissement du système et l'usage possible des données. Il s'agit d'une première étape très importante car elle a des implications sur la conception ultérieure du système.

Livrable 1 : Rapport de l'atelier

➤ *Activité 2 : Etablir la portée d'un système de suivi des dépenses publiques*

Cette activité vise un véritable démarrage des travaux concernant l'examen des dépenses publiques en matière de changement climatique, et ce à travers ce qui suit :

- a. Examiner le système actuel de classification budgétaire et comptable du Maroc, ses forces et ses faiblesses au regard de la réalisation du SSDPCC ;
- b. Examiner le cycle budgétaire, les lignes directrices budgétaires, le calendrier budgétaire, les rôles et responsabilités des principaux intervenants dans ces processus. et identification des points d'entrée pour le marquage budgétaire des projets climatiques ;
- c. Examiner, en consultation avec les ministères concernés, les processus et les modèles de planification pertinents à l'intégration des critères du changement climatique dans les approbations de projets ;
- d. Etudier la flexibilité du plan comptable de l'Etat au regard d'une mise en place d'un système de codage " complet ou par contre la mise en place d'un marquage sans modification du PC selon les spécificités du PC Marocain.

Livrable 2 : Rapport de la mission 1 avec les différents chapitres a,b,c,d énumérés ci-dessus.

Mission 2 : Conception d'un système d'examen budgétaire fiable et fonctionnel sur le changement climatique

- **Activité 1 : Etablissement d'une typologie, cartographie des programmes CC dans le budget.**
 - a. Sélectionner, en concertation avec les acteurs concernés, 5 ou 6 ministères pilotes particulièrement pertinents du point de vue climatique comme point de départ pour l'exercice de codage/marquage.
 - b. Consulter les principales parties prenantes pour définir les critères (typologie) et les approches permettant d'identifier les dépenses liées au changement climatique : le consultant est amené dans ce cadre à déterminer ce qui constitue des activités liées au changement climatique dans le contexte du Maroc en utilisant tous les plans et études nationaux officiels pertinents et en examinant certains travaux internationaux à ce sujet et en consultant les parties prenantes.

A titre indicatif le consultant pourrait utiliser à partir des documents susmentionnés une typologie potentielle de trois structures :

- i. Niveau 1 : Adaptation et atténuation,
 - ii. Niveau 2 : Secteur : Agriculture, énergie, Forêt, Eau ...etc. ,
 - iii. Niveau 3 : Piliers horizontaux.
- c. Etablir une cartographie initiale des dépenses publiques au regard de la typologie proposée, en coordination avec le ministère des finances et les départements concernés. Un rapport préliminaire des DPCC sera établi. *Ce rapport constituera une étape préparatoire à la réalisation de la mission suivante et pourrait servir à affiner la typologie proposée. Au cours de cette étape, il sera important d'identifier avec les parties prenantes les sources de données pertinentes qui seront utilisées pour cartographier les programmes dans le budget par rapport à la typologie et d'identifier les lacunes et les faiblesses de ces sources.*

Livrable3 : rapport préliminaire des DPCC

- **Activité 2 : Pondération des dépenses liées au changement climatique**

Consulter les principaux intervenants sur les options de pondération des dépenses liées aux changements climatiques les mieux adaptées au contexte marocain. Selon le système de classification et les détails disponibles, la pondération peut être effectuée différemment : de haut en bas ou de bas en haut. (Top-Down or Bottom-Up)

- **Activité 3 : développement de critères standardisés**

- a. Un débat devrait être mené avec Les parties prenantes sur le choix de critères standardisés pour l'étiquetage de projets à fort impact climatique. Le gouvernement devrait en effet décider s'il veut utiliser l'étiquetage non seulement comme exercice d'établissement de rapports, mais aussi comme un cadre de financement plus large

des CC où l'étiquetage est un élément utilisé dans la gestion financière active du climat. Les nouveaux programmes sollicitant un financement supplémentaire pour la protection climatique, devront ainsi répondre à des critères plus rigoureux.

Le consultant devra coordonner une réflexion autour des critères et discuter avec les départements concernés de ce qui est faisable à court terme par rapport à ce qui est faisable à long terme.

- b. Le consultant devra prendre en considération dans le choix du système de codage des solutions optimales pour équilibrer l'efficacité et la précision avec les ressources nécessaires à l'exécution efficace du modèle proposé. Les options doivent couvrir, sans toutefois s'y limiter, les aspects suivants :
- Méthodes de saisie manuelle vs. Automatique ;
 - Saisie des données relatives aux affectations ou traitement des dépenses réelles ou les deux (La plupart des pays ont commencé par étiqueter et rapporter les "allocations" avant de passer à l'étiquetage et au reporting des "dépenses réelles)
 - Solutions provisoires et solutions à long terme: Les questions à éclaircir avec les parties prenantes concernent notamment :
 - i. Dans quelle mesure le processus sera centralisé au niveau du ministère des Finances (à court terme) et s'il sera progressivement décentralisé vers les ministères sectoriels (à long terme).
 - ii. Quel rôle le ministère du Changement climatique jouera en termes d'assurance qualité à la fois dans un modèle centralisé ou décentralisé et à quels niveaux du processus. Il est important que les consultants identifient les besoins pour soutenir le processus à long terme.
 - iii. Processus d'étiquetage autonome (provisoire) par opposition au processus d'étiquetage intégré dans le cycle budgétaire (à long terme).
 - iv. Modules d'étiquetage autonomes dans le SIGFMF qui ne modifient pas le PCN (provisoire) par rapport au codage complet (à long terme).
 - v. Evaluation qualitative (provisoire) par rapport aux critères fondés sur des analyses approfondies des projets à fort impact CC (à long terme)

Livrable 4 : -Rapport global de la mission 2 sur la proposition d'une cartographie, typologie, pondération et critères standardisés des programmes des changements climatiques avec un focus sur les justifications des choix proposés pour mettre en place les solutions alternatives, intermédiaires ou provisoires versus les solutions à long terme tels qu'indiqués dans l'activité 3.

Livrable 5 : Outils techniques (tableaux de cartographie, tableau de classification, rapports, manuels d'utilisateurs modules ou autres outils pratiques selon les exigences du modèle à convenir pour relier les dépenses du changement climatique avec les finances du système principal de comptabilité dans la base de données budgétaire .

Mission 3: Intégration de la dimension climat dans les rapports sur les budgets

Dans un premier temps le rapport relatif aux dépenses climatiques pourrait résulter de l'exercice de l'étiquetage comme mentionné dans la mission 2. Ledit rapport pourrait faire partie du rapport économique qui accompagne le budget et pourrait être discuté au sein des commissions parlementaires.

Dans une deuxième étape et selon l'approche d'étiquetage qui sera adoptée par le gouvernement, les points d'entrée du reporting climatique pourront être les documents du Cadre budgétaire à moyen terme que les ministères soumettent et qui font partie des documents budgétaires soumis.

L'intégration prendra ainsi plus de temps et signale le passage d'une approche de marquage étroite à une approche plus large.

Livrable 6 : Rapport final des dépenses publiques établi sur la base de l'exercice d'étiquetage mentionné dans la mission 2.

Livrable 7: guide d'intégration du rapport des dépenses climatiques dans le cadre budgétaire à moyen terme.

Livrable 8 : Rapport de synthèse global : synthèse de toutes les missions précédentes, feuille de route détaillée du système de suivi des dépenses publiques, étapes ultérieures et lignes directrices.

Mission 4 : Formation du personnel, Gestion des connaissances et produits de sensibilisation

Chaque mission sera accompagnée par une formation du personnel concerné par le système de suivi des dépenses publiques sur le changement climatique. Le consultant contribuera également à la gestion des connaissances et aux produits de sensibilisation tels que les notes d'orientation et/ou les articles en ligne et les communiqués de presse.

IV. Durée des travaux, livrables et répartition des paiements

Livrables	Echéance	Estimation du *temps H/j	Pourcentage du paiement
Livrable 1	1 semaine après l'organisation de l'atelier	5 H/J	10
Livrable 2	2 mois après la signature du contrat	15 H/J	20
Livrable 3	4 mois après la signature du contrat	5 H/J	10
Livrable 4, livrable 5 et Livrable 6	8 mois après la signature du contrat	30H /J	25
Livrable 7 et livrable 8	12 mois après la signature du contrat	20 H/J	30
4 Produits de sensibilisation	Durant la durée des autres missions	5 H/J	5
Total		80 H/ J	100

L'estimation en H/j est faite par l'équipe du projet en fonction de l'estimation de la répartition des tâches entre l'expert international et l'expert national en finances publiques. L'expert devra lors de la présentation de son offre proposer une répartition des tâches avec l'expert national qui sera recruté ultérieurement.

V. Méthodes d'exécution de la mission

Pour l'exécution des tâches susmentionnées, le prestataire de services devrait :

- Présenter, selon le calendrier convenu, un plan de travail détaillé avec un calendrier des activités à réaliser en collaboration avec les experts nationaux.
- Organiser des réunions de consultation avec l'UGP du projet tout au long de l'exécution de toutes les étapes/tâches ; Fournir une version intermédiaire et finale des divers produits livrables.

VI. Profil du consultant

Le consultant international sera appuyé par un expert national dans le domaine du changement climatique et d'un expert national dans le domaine des finances publiques. Il devra justifier des qualifications suivantes :

- Diplôme d'études supérieures (Master ou équivalent) en économie ou en finance ou dans toute autre discipline liée au secteur économique ou financier ;
- Ayant réalisé des études similaires dans des pays en voie de développement ;
- Une expérience confirmée dans la Préparation des cadres financiers pour la lutte contre le changement climatique (CFCC) ;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'économie et des finances publiques ;
- Bonne maîtrise du français.

VII. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu à présenter les documents suivants :

a. Offre technique

- CV détaillé
- Une note méthodologique pour la conduite de ce projet avec analyse et, le cas échéant des propositions pour améliorer les TDRS.
- Un planning détaillé des différentes étapes du projet, en précisant les délais pour chaque étape.

Cette note devra également comporter une proposition de répartition des tâches avec l'expert national en finances publiques qui sera recruté pour appuyer l'expert international dans ce processus.

b. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase;

VIII. Evaluation des offres

Le Contrat de prestation de services sera établi avec le consultant dont l'offre suit les instructions du présent appel à consultation, qui satisfait aux exigences d'éligibilité, et qui est considéré comme offrant le meilleur rapport qualité-prix sur la base d'une analyse des qualifications et offres financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres

Pendant cette phase une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant:

Critères	Note Maximale
<p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Note méthodologie proposée (25) <p>Très Améliorée : Un très bon niveau de détail, des propositions très améliorées et pertinentes par rapport aux TDRs. (25points)</p> <p>Améliorée : Un bon niveau de détail, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations, un échéancier pour l'atteinte des résultats attendus ; (15points)</p> <p>Simple : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0points)</p> <ul style="list-style-type: none">• Chronogramme proposé (5)	30
<p>Profil proposé (70)</p> <ul style="list-style-type: none">• Diplôme d'études supérieures (Master ou équivalent) en économie ou en finance ou dans toute autre discipline liée au secteur économique ou financier (5)• Ayant réalisé des études similaires dans des pays en voie de développement (20 points : 4 points par étude)• Une expérience confirmée dans la Préparation des cadres financiers pour la lutte contre le changement climatique (CFCC) (20 points : 5 points par étude réalisée)• Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'économie et des finances publiques. (20 points : 4 points par année d'expérience)• Bonne maîtrise du français : 5 points	70
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note **(F) sur 100** :

La note **100** sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

F = 100 x (Pmin/P), tel que :

P : Prix de l'offre

Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

Phase 3 : Analyse technico-financière

Les notes techniques **(T)** et financières **(F)** obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

→**80%** pour l'offre technique

→**20%** pour l'offre financière

N = 0,8 * T + 0,2 * F

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « **N** » la plus élevée.

IX. Dépôt des offres

Le consultant intéressé est prié d'envoyer dans deux documents séparés:

1- Offre technique : Contenant les éléments précisés dans le point VII du présent document ;

2- Offre financière : Estimation du coût tel que précisé dans point VII du présent document.